

INFORMATION AUX INSTITUTIONS SCOLAIRES SUR L'ACTIVITÉ ESCALADE

Obligations de l'institution scolaire

PRÉALABLEMENT à toute activité d'escalade au parc, l'institution doit :

- Informer les services d'accueil de leur présence **au moins 24 heures** à l'avance, par courriel à info@parcregionaldufresne.com.
- Fournir les documents suivants (préférentiellement par courriel à l'avance – la remise des documents à l'accueil le jour même de l'activité peut entraîner un délai d'enregistrement) :
 - ✓ copie de la **police d'assurance responsabilité** sur laquelle la Municipalité du Village de Val-David apparaît **comme assurée additionnelle** ou **copie de l'assurance de l'école d'escalade** avec laquelle l'institution a pris un engagement d'encadrement de groupe et d'enseignement;
 - ✓ si l'institution fait affaire avec une **école d'escalade reconnue**, le nom de l'école dont les moniteurs doivent être en règle;
 - ✓ si l'institution embauche un **professeur d'escalade privé**, une copie de son brevet à jour;
 - ✓ si le ou les **enseignants** de l'institution **agissent eux-mêmes comme moniteurs**, liste de ces enseignants et copie du brevet à jour de chacun.

N.B. **Il est de la responsabilité de l'institution scolaire de faire signer tout formulaire de décharge de responsabilité à chacun des participants (ou à leur tuteur légal).**

GROUPES – TARIFICATION JOURNALIÈRE / PERSONNE		
	15 personnes et +	Moins de 15 personnes
6-17 ans	3 \$	4 \$
18 ans+	7 \$	10 \$

INFORMATIONS AUX ÉCOLES D'ESCALADE

Obligations de l'école d'escalade

PRÉALABLEMENT à toute activité d'escalade au parc, l'école doit :

- Informer les services d'accueil de leur présence **au moins 24 heures** à l'avance, par courriel à info@parcregionaldufresne.com.
- Fournir les documents suivants (préférentiellement par courriel à l'avance – la remise des documents à l'accueil le jour même de l'activité peut entraîner un délai d'enregistrement) :
 - ✓ copie de votre **police d'assurance responsabilité** sur laquelle la Municipalité du Village de Val-David apparaît **comme assurée additionnelle**;
 - ✓ la liste de vos moniteurs et copie de leur brevet à jour;
 - ✓ si le ou les **enseignants** de l'institution **agissent eux-mêmes comme moniteurs**, liste de ces enseignants et copie du brevet à jour de chacun.

N.B. ***Il est de la responsabilité de l'école d'escalade de faire signer tout formulaire de décharge de responsabilité à ses clients.***

TARIFICATION : 3 \$/client/jour